



Commission économique pour l'Europe

Conférence des statisticiens européens

Soixante-douzième réunion plénière

Genève, 20 et 21 juin 2024

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**Mise en application du Système de comptabilité nationale 2025
dans les pays membres de la Conférence des statisticiens européens**

Vers le Système de comptabilité nationale 2025

**Document établi par l'équipe de projet chargée de la mise à jour
du Système de comptabilité nationale¹**

Résumé

On trouvera dans le présent document une vue d'ensemble des changements proposés pour la mise à jour du Système de comptabilité nationale 2008, tels qu'approuvés à la session de 2024 de la Commission de statistique de l'ONU, ainsi qu'une évaluation de leurs incidences, et une description des idées initiales de la stratégie visant à soutenir la mise en application du Système de comptabilité nationale 2025.

Douze propositions impliquent une modification conceptuelle du Système de comptabilité nationale. Quatre d'entre elles ont un effet sur le produit intérieur brut (et net). L'impact des autres propositions est expliqué plus en détail dans la section I du document.

Une partie importante de la mise à jour est l'élaboration d'une stratégie de soutien à la mise en application du Système de comptabilité nationale 2025. Les travaux d'élaboration de la stratégie ont commencé. Il est proposé que la stratégie soit présentée à la session de 2025 de la Commission de statistique, en même temps que le Système de comptabilité nationale 2025 lui-même.

Le présent document est soumis pour discussion à la séance de la Conférence des statisticiens européens consacrée au point de l'ordre du jour intitulé « Mise en application du Système de comptabilité nationale 2025 dans les pays membres de la Conférence des statisticiens européens ».

¹ Document établi par le chef de projet Peter Harper en avril 2024.



I. Récapitulatif des changements proposés

A. Introduction

1. La présente section donne une vue d'ensemble des changements proposés pour la mise à jour du Système de comptabilité nationale 2008 (SCN 2008), tels qu'ils ont été approuvés à la session de 2024 de la Commission de statistique de l'ONU, ainsi qu'une évaluation de leur impact.

2. Les tableaux 1 et 2 de l'annexe donnent un aperçu des changements et de leur impact. Le tableau 1 est axé sur les changements qui ont une incidence sur la mesure d'agrégats macroéconomiques importants ou qui nécessitent l'élaboration de statistiques supplémentaires. En ce qui concerne ces derniers, une distinction a été faite entre les éléments qui affectent la séquence des comptes économiques (c'est-à-dire le « cadre central »), car ils prévoient l'élaboration de ventilations et de tableaux économiques (standard) supplémentaires ; et les éléments pour lesquels l'élaboration de statistiques supplémentaires sous la forme de postes ou tableaux supplémentaires, de comptes ou tableaux étendus ou de comptes ou tableaux thématiques est encouragée.

3. Le tableau 2 donne un aperçu des changements et des clarifications qui n'ont pas d'incidence sur les agrégats macroéconomiques ou qui n'exigent pas l'élaboration de statistiques supplémentaires. Trois possibilités ont été distinguées : « clarification », « orientation » ou « pas de changement ». « Clarification » s'applique aux éléments qui apportent des précisions sur les orientations déjà présentes dans le SCN 2008, tandis qu'« orientation » s'applique à la fourniture de nouvelles orientations, qui ne figurent pas actuellement dans le SCN 2008. Comme ces termes peuvent également s'appliquer aux éléments du tableau 2, des colonnes similaires ont été ajoutées à ce dernier tableau.

4. Le tableau 3 de l'annexe présente la classification révisée des actifs pour le Système de comptabilité nationale 2025 (SCN 2025).

5. Le tableau 1 est au centre de la discussion dans la présente section, mais il est important de constater que plus de la moitié des éléments fournissant des recommandations pour la mise à jour du SCN 2008 peuvent être considérés comme apportant « simplement » des clarifications ou des orientations supplémentaires.

B. Propositions impliquant des modifications conceptuelles

6. Douze propositions impliquent une modification conceptuelle du SCN. Quatre d'entre elles ont une incidence sur le produit intérieur brut (PIB), et affectent également le produit intérieur net (PIN). Trois d'entre elles ont également un impact sur la valeur nette. Une autre proposition a une incidence sur le PIN, mais pas sur la valeur nette ou le PIB. Une proposition a une incidence sur la valeur nette, mais pas sur le PIB ou le PIN. Aucune proposition n'a d'impact direct sur la capacité nette de financement ou le besoin net de financement des administrations publiques (c'est-à-dire le déficit public)². Les autres propositions de modification conceptuelle n'ont pas d'incidence sur les principaux indicateurs macroéconomiques.

² Il convient de noter ici que les orientations actualisées sur la méthode de la somme des coûts peuvent parfois entraîner le reclassement d'une unité considérée comme un producteur marchand en une unité considérée comme un producteur non marchand. En outre, les éventuels changements de comportement, liés par exemple à la comptabilisation parmi les actifs non financiers non produits des actifs cryptographiques sans passif correspondant qui ont été conçus pour servir de moyen d'échange, n'ont pas été pris en compte.

1. Changements ayant une incidence sur les principaux indicateurs macroéconomiques

i) *Comptabilisation des données en tant qu'actifs*

7. Le contenu informatif des données électroniques collectées et utilisées dans la production sera inclus dans le périmètre des actifs, en tant que nouvelle catégorie d'actifs – les données – sous les actifs fixes (produits). En ce qui concerne le calcul de la production de données pour un usage final propre, il sera recommandé d'utiliser la méthode de la somme des coûts. Ce changement pourrait avoir une incidence importante sur le PIB/PIN et la valeur nette.

ii) *Comptabilisation de l'épuisement des ressources en tant que coût de production*

8. L'épuisement des ressources minérales, énergétiques et biologiques sera enregistré comme un coût de production, au lieu d'être comptabilisé parmi les autres changements dans le volume des actifs et des passifs. Par conséquent, le PIN sera calculé en déduisant du PIB non seulement la consommation de capital fixe (qui sera appelée amortissement), mais aussi le montant de l'épuisement des ressources. Dans les pays où une part importante de l'activité économique est liée à l'extraction de ressources minérales et énergétiques, le PIN sera nettement affecté.

iii) *Cohérence dans l'application de la méthode de la somme des coûts*

9. En ce qui concerne l'application de la méthode de la somme des coûts : a) une rémunération du capital sera intégrée dans tous les cas, y compris pour la production des producteurs non marchands ; b) le champ des actifs pour lesquels un rendement du capital doit être comptabilisé sera élargi, afin d'inclure les travaux en cours, les autres stocks (lorsqu'ils sont significatifs) et les actifs non financiers non produits qui sont utilisés dans la production ; c) pour des raisons pragmatiques, la rémunération du capital sera exclue pour les parcs urbains et les monuments historiques ; d) s'il y a lieu, l'épuisement des ressources naturelles sera ajouté en tant que coût ; e) s'il y a lieu, les paiements de loyers seront ajoutés en tant que coûts. Ce changement pourrait avoir une incidence importante sur le PIB et une incidence plus modérée sur la valeur nette.

iv) *Mesurer la production des banques centrales*

10. Les références aux services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM) dans l'estimation de la production de la banque centrale seront supprimées. Les recommandations sur les services typiques fournis par les banques centrales seront mises à jour, afin de comptabiliser d'autres services, par exemple ceux liés à la promotion de la stabilité financière et à la surveillance du système de paiement. Tous les services fournis par les banques centrales seront traités comme des services collectifs, évalués selon la méthode de la somme des coûts et affectés à la dépense de consommation finale de la banque centrale (au lieu d'être affectés aux administrations publiques). Par conséquent, tout transfert relatif à ces services du secteur des sociétés financières vers la banque centrale sera enregistré comme transfert courant (et non comme vente/achat de services). Cela augmentera la valeur ajoutée des banques et, par conséquent, le PIB/PIN.

v) *Ressources en énergies renouvelables*

11. Les ressources minérales et énergétiques incluront les ressources en énergies renouvelables (c'est-à-dire l'utilisation exclusive de l'énergie solaire, éolienne, etc., pour la production d'énergie). Si elles ne sont pas déjà prises en compte dans la valeur des terres, ces ressources seront explicitement comptabilisées si elles sont viables en termes de production économique dans les conditions technologiques et économiques actuelles. Elles seront généralement évaluées en utilisant la valeur actuelle nette des futures rentes des ressources naturelles (en appliquant la méthode de la valeur résiduelle).

2. Autres changements conceptuels

i) *Adoption de l'approche « split asset »*

12. Compte tenu du fait que, dans de nombreux cas, les rentes associées aux ressources minérales et énergétiques sont susceptibles d'être partagées entre le propriétaire légal et l'extracteur des ressources, l'approche « split asset » sera adoptée. Dans le cadre de cette approche, la valeur intégrale d'un actif est répartie conformément à l'attribution des rentes des ressources naturelles entre le propriétaire légal (les recettes des rentes) et l'extracteur (la valeur résiduelle des rentes des ressources naturelles). Dans les cas pertinents, les transferts de parties des ressources du propriétaire légal à l'extracteur seront enregistrés comme d'autres changements dans le volume de l'actif et du passif, et non comme des transferts de capitaux.

13. Ce changement n'aura pas d'incidence sur le PIB/PIN ou la valeur nette, et modifiera uniquement la répartition des actifs concernés entre les secteurs. L'attribution des coûts d'épuisement des ressources au propriétaire légal et à l'extracteur doit être enregistrée conformément au chapitre 5 du cadre central du Système de comptabilité environnementale et économique (2012).

14. L'approche « split asset » sera également adoptée, s'il y a lieu, pour les ressources biologiques.

ii) *Ressources biologiques*

15. Bien que la limite des actifs pour les ressources biologiques ne soit pas modifiée, le SCN de 2025 changera la distinction entre les ressources cultivées (produites) et les ressources non cultivées (non produites) qui ne produisent qu'une fois. Les ressources biologiques migrantes, telles que les poissons dans les eaux libres, doivent être traitées comme des actifs non cultivés, tandis que les ressources non migrantes, telles que les arbres pour la production de bois, qui sont exploitées à des fins économiques ou pour lesquelles une telle exploitation est prévue, sont considérées comme des actifs cultivés. Cela n'entraîne qu'un déplacement des actifs non produits vers les actifs produits, sans impact sur la catégorie d'actifs.

16. Par conséquent, la régénération des ressources biologiques non migratoires produisant des produits uniques, sera enregistrée comme formation brute de capital fixe, tandis que – comme pour les ressources minérales et énergétiques – l'épuisement sera traité comme un coût de production. Des précisions seront également apportées concernant l'évaluation des travaux en cours pour les ressources biologiques non migratoires produisant des produits uniques.

iii) *Définition des loyers*

17. La définition du loyer sera élargie pour couvrir tous les paiements/recettes liés à l'utilisation d'actifs non financiers non produits, quelle que soit leur durée de vie.

iv) *Prêts concessionnels*

18. Les ajustements pour les prêts concessionnels ne seront enregistrés dans la séquence des comptes économiques que pour les prêts concessionnels accordés par les employeurs à leurs salariés, lorsque la différence entre le taux d'intérêt du marché et le taux concessionnel est enregistrée comme rémunération des salariés. Les prêts concessionnels accordés par les États et les organisations internationales seront présentés comme des informations supplémentaires (à enregistrer comme transferts de capital dès l'origine).

v) *Dividendes liés aux investissements étrangers directs*

19. La définition des dividendes et, implicitement, des bénéfices réinvestis, dans le contexte de l'investissement étranger direct sera ajustée pour permettre aux distributions de réserves accumulées provenant d'excédents d'exploitation antérieurs d'être enregistrées comme des dividendes ordinaires (et non comme des dividendes exceptionnels). Les paiements exceptionnels liés à la vente d'actifs continueront d'être enregistrés en tant que retrait de capitaux propres dans le compte financier.

vi) *Travaux en cours*

20. En ce qui concerne les travaux en cours, l'enregistrement du transfert de propriété ne se limitera pas aux bâtiments et autres structures, mais inclura également d'autres actifs non financiers dont la production prend plusieurs années. Des orientations seront également données sur l'enregistrement des travaux en cours, avec les méthodes suivantes, qui sont préférables sur le plan conceptuel : le transfert de l'actif concerné ne doit être enregistré que dans le cas d'un transfert effectif de la propriété ; les structures partiellement achevées doivent être enregistrées en tant que travaux en cours, même après une remise partielle ; les écarts entre les paiements échelonnés et le transfert effectif de la propriété doivent être enregistrés en tant qu'autres comptes à payer ou à recevoir. En ce qui concerne ce dernier point, des exceptions à la méthode d'enregistrement privilégiée sur le plan conceptuel pourront être autorisées en pratique, avec l'utilisation des paiements échelonnés comme indicateur du transfert de propriété.

vii) *Participations des organisations internationales*

21. Tous les capitaux propres des organisations internationales, qu'il s'agisse de capitaux propres sous forme d'actions non cotées ou de capitaux propres non négociables, seront enregistrés dans la rubrique « autres participations », dont l'intitulé sera remplacé par « autres participations, y compris les participations des organisations internationales ».

viii) *Titres fournis en garantie par les banques centrales*

22. Les titres fournis en garantie par les banques centrales, qui ne sont pas immédiatement disponibles pour répondre aux besoins de financement de la balance des paiements, seront exclus des avoirs de réserve de l'emprunteur en espèces et reclassés dans les avoirs correspondant aux investissements de portefeuille. Un traitement similaire s'appliquera aux swaps d'or, ce qui entraînera la démonétisation des lingots d'or faisant l'objet de transactions inverses.

C. Propositions prévoyant l'élaboration de statistiques supplémentaires

23. Lorsque l'on examine la liste relativement longue des statistiques supplémentaires, il est utile de se rappeler que les recommandations du SCN ne reposent sur aucun mécanisme contraignant et qu'il n'est donc pas possible d'utiliser pour elles des termes tels que « obligatoire ». Il est très important que les pays établissent leurs comptes nationaux conformément au cadre conceptuel du SCN. Outre le fait qu'il offre un cadre complet et cohérent permettant de suivre les évolutions économiques, la comparabilité internationale qui découle de l'établissement des comptes nationaux par les pays selon le SCN est peut-être le facteur le plus important contribuant au succès du Système.

24. En ce qui concerne les détails de la comptabilité nationale d'un pays, le SCN recommande la compilation d'un ensemble standard de données - la séquence des comptes économiques - y compris les ventilations (standard) et les tableaux économiques associés à la séquence des comptes économiques. En outre, le SCN préconise que les pays compilent divers tableaux, comptes et données supplémentaires. Toutefois, en ce qui concerne ce dernier point en particulier, il est important de tenir compte des priorités nationales ainsi que des priorités des organisations internationales en matière de collecte de données de comptabilité nationale. Les pays et les régions peuvent avoir des priorités différentes et donc mettre l'accent sur la compilation de différents ensembles de tableaux et de comptes.

25. Dans les paragraphes ci-après, les propositions prévoyant l'élaboration de statistiques supplémentaires sont regroupées sous les rubriques relatives à l'amélioration de la prise en compte a) de la mondialisation, b) du bien-être et de la durabilité, c) de la transformation numérique, et d) des risques et vulnérabilités financiers, ainsi que sous une autre rubrique e) consacrée aux autres propositions d'éléments de données et de tableaux supplémentaires.

1. Mondialisation

26. Pour mieux comprendre l'impact de la mondialisation sur la production et la distribution des revenus d'un pays, il est recommandé de ventiler les sociétés en sociétés sous contrôle étranger, sociétés publiques et sociétés privées nationales. En plus de fournir des statistiques supplémentaires sur le secteur public, ce qui est considéré comme important pour la comparaison internationale des données relatives aux pouvoirs publics, la séparation des sociétés sous contrôle étranger permet non seulement d'améliorer l'analyse des activités de production et d'exploitation de ces sociétés, mais aussi de montrer quelle part de ces revenus est transférée vers le reste du monde et ne contribue donc pas au revenu disponible des ménages.

27. En outre, il est préconisé d'ajouter divers postes et tableaux supplémentaires : des tableaux des ressources et des emplois étendus pour assurer un niveau de détail plus fin concernant les transactions associées aux processus de production mondialisés, et des données sur les entités à vocation spéciale pour les pays où ces entités sont importantes.

2. Bien-être et durabilité

28. Pour l'analyse du bien-être, on estime qu'il est important de disposer de statistiques sur la répartition du revenu disponible, de la consommation, de l'épargne et de la richesse des ménages qui soient cohérentes avec les agrégats de la comptabilité nationale. À cette fin, il est recommandé de procéder à des ventilations standard des ménages par déciles de revenu et de richesse. Il est également recommandé d'avoir des comptes de l'emploi plus détaillés. En effet, ceux-ci permettent de mieux comprendre la production de revenus de l'emploi par secteur, et fournissent des informations précieuses sur les différents types de personnes employées qui gagnent ces revenus.

29. En outre, il est souhaitable d'utiliser diverses autres ventilations des ménages (telles que la composition du ménage ou la principale source de revenus) en tant qu'éléments supplémentaires.

30. Il est aussi souhaitable de compiler des comptes étendus/thématiques pour le travail domestique non rémunéré, l'éducation et le capital humain, et la santé.

31. En ce qui concerne l'amélioration de la comptabilisation de la durabilité environnementale, il est vivement conseillé de compiler des statistiques conformément au Cadre central du Système de comptabilité environnementale et économique (SCEE) 2012 et à la comptabilité des écosystèmes fondée sur le SCEE. En outre, le SCN 2025 mettra davantage l'accent sur le capital naturel, en distinguant nettement cette catégorie d'actifs et en incluant des détails supplémentaires pour certains types d'actifs dans les ventilations standard.

32. Le SCN 2025 comprendra également, en tant que ventilation standard, des informations sur les permis d'émission. Le SCN 2025 fournira des orientations selon lesquelles les permis d'émission doivent être comptabilisés en tant qu'actifs financiers, les taxes sur la production étant enregistrées à la remise et évaluées aux prix d'émission.

3. Transformation numérique

33. Pour améliorer la visibilité de l'économie numérique, il y aura des ventilations plus détaillées de certaines catégories d'actifs au sein des produits de propriété intellectuelle dans la séquence des comptes économiques.

34. En outre, il est conseillé de compiler des tableaux des ressources et des emplois de l'économie numérique, ainsi que pratiquer une comptabilité étendue pour les services numériques « gratuits » (tels que Facebook, Instagram, etc.).

35. Pour les pays où les activités liées à la technologie financière sont importantes, des ventilations supplémentaires des sous-secteurs des sociétés financières sont préconisées.

36. Il y aura également des ventilations standard dans les actifs non financiers non produits pour les actifs cryptographiques sans passif correspondant qui ont été conçus pour servir de moyen d'échange et les jetons non fongibles. Plus généralement, le SCN 2025 fournira des orientations précises sur la mesure des actifs cryptographiques, qui sont absentes du SCN 2008.

4. Risques et vulnérabilités financiers

37. Depuis les crises financières de 2007 et 2008, l'accent a été mis sur l'amélioration de la comptabilisation des risques et vulnérabilités financiers. À cette fin, pour permettre une meilleure compréhension de la finance parallèle, l'intermédiation financière non bancaire sera prise en compte dans des tableaux supplémentaires avec des ventilations plus détaillées des sociétés financières, ainsi que des détails supplémentaires pour certains instruments financiers. Il y aura également des ventilations supplémentaires pour les produits financiers dérivés. La compilation de tableaux « de qui à qui », en tant que tableaux supplémentaires, sera encouragée.

5. Autres statistiques supplémentaires

38. Les statistiques supplémentaires comprennent notamment : a) des données supplémentaires sur les prêts concessionnels accordés par les pouvoirs publics et les organisations internationales ; b) des données supplémentaires sur l'enregistrement des bénéficiaires réinvestis pour toutes les participations dans des sociétés, tant nationales qu'étrangères, pour les investissements de portefeuille comme pour les investissements directs ; c) pour les dividendes liés à des investissements étrangers directs (IED), une ventilation supplémentaire en composante équivalente aux dividendes tels que définis pour les dividendes non liés à des IED, d'une part, et un paiement résiduel, d'autre part ; d) l'évaluation des titres de créance à la valeur nominale et à la valeur de marché pour les positions de passif en tant qu'éléments supplémentaires ; e) un tableau supplémentaire sur les provisions, réparties en trois catégories : celles relatives aux actifs financiers, celles relatives aux actifs non financiers et les provisions non liées à des actifs.

II. Élaboration d'une stratégie pour la mise en application

A. Introduction

39. Une partie importante de la mise à jour du SCN 2008 est l'élaboration d'une stratégie de soutien à la mise en application du SCN 2025. Les travaux d'élaboration de la stratégie ont commencé. Il est proposé que la stratégie soit présentée à la session de 2025 de la Commission de statistique, en même temps que le SCN 2025 lui-même.

40. On trouvera décrites dans la présente section les idées de départ pour la stratégie. Cette ébauche sera étoffée dans les mois à venir. De plus amples informations sur la manière dont la stratégie sera élaborée sont fournies à la fin de la section.

B. Aperçu de la stratégie

41. Il est prévu que la stratégie comporte deux grands volets. Le premier volet, appelé « éléments de base », comprendra six aspects fondamentaux pour la mise en application du SCN, à savoir :

- L'approche stratégique ;
- Les activités de promotion ;
- La formation ;
- L'assistance technique ;
- L'élaboration de manuels et de guides ;
- Les travaux de recherche continus.

42. Le deuxième volet, intitulé « modalités d'exécution du programme », comprendra cinq éléments liés à la mise en application de la stratégie, à savoir :

- Le suivi et l'évaluation ;
- L'évaluation de l'état de préparation des pays ;

- Les étapes de la mise en application ;
- Le calendrier de mise en application ;
- La coordination et la gouvernance.

C. Les éléments de base

1. Approche stratégique

43. La mise en application du SCN 2025 dans un pays doit être intégrée dans les plans stratégiques de l'organisme national de statistique (ou de l'institution responsable de l'établissement des comptes nationaux). La mise en application du SCN 2025 devrait avoir une forte visibilité au sein du plan stratégique, avec des objectifs concrets et un calendrier.

44. Des lignes directrices, telles que celles sur l'élaboration d'une stratégie nationale de développement de la statistique, peuvent aider les pays à élaborer leurs plans stratégiques. Étant donné que la mise en application du SCN 2025 sera une entreprise de grande ampleur et qu'elle concernera plusieurs parties prenantes clés, elle pourrait servir de catalyseur pour inciter les pays à mettre à jour leurs stratégies nationales de développement de la statistique (ou équivalents). Des documents pourraient être produits pour aider les pays à intégrer la mise en application du SCN 2025 dans ces stratégies.

45. Au niveau des commissions régionales de l'ONU, la mise en application du SCN 2025 dans les pays membres devrait être une priorité stratégique essentielle.

2. Activités de promotion

46. Il est important que les principales parties prenantes soient bien informées à propos de la mise en application du SCN 2025 et la soutiennent. Les pays devraient être encouragés à élaborer un plan de mobilisation des parties prenantes pour la mise en application du SCN 2025, afin d'accompagner la planification stratégique. Il est particulièrement important d'obtenir le soutien des autorités nationales pour la mise en application et de dégager les ressources nécessaires. Il est également important de bien communiquer avec les utilisateurs afin qu'ils soient au courant des changements qui seront apportés aux comptes nationaux et que leur appui soit obtenu.

47. Il est conseillé d'élaborer des documents génériques de promotion qui pourraient être adaptés et utilisés par les pays, y compris des lignes directrices sur les meilleures approches en matière de promotion.

48. Cette démarche devrait être soutenue par des efforts de promotion au niveau mondial et régional, par exemple par l'entremise de conférences réunissant les utilisateurs et producteurs de statistiques de comptabilité nationale.

49. Lorsque cela est applicable, les activités de promotion en faveur de la mise en application du SCN 2025 devraient s'appuyer sur les priorités mondiales pertinentes, telles que les objectifs de développement durable (ODD) et les initiatives liées aux changements climatiques.

3. Formation

50. Des cours de formation devraient être élaborés pour aider les pays à mettre en application le SCN 2025. Il est suggéré de concevoir des formations à la fois en présentiel et en ligne.

51. Il est probablement préférable de dispenser la formation en présentiel au niveau régional. Des formations de haut niveau et des formations approfondies doivent être proposées.

52. Les supports de formation en ligne devraient être largement accessibles par l'intermédiaire d'un répertoire central - de préférence géré par une organisation internationale. Compte tenu des récentes avancées technologiques et du grand nombre de bénéficiaires potentiels de la formation en ligne, l'élaboration de supports de formation en ligne devrait être une priorité. Il serait souhaitable qu'une ou plusieurs organisations internationales se chargent de cette élaboration.

4. Coopération technique

53. Il est à prévoir que certains pays (en particulier ceux dont les systèmes statistiques sont moins développés) auront besoin d'une assistance technique pour mettre en application le SCN 2025.

54. Les organisations internationales ayant des programmes d'assistance technique en cours (comme le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale) devraient être encouragées à intégrer la mise en application du SCN 2025 dans ces programmes, lorsque cela est pertinent et approprié. L'élaboration de cours de formation susmentionnée sera un élément important de la concrétisation de la coopération technique.

55. Les organisations donatrices potentielles devraient être mobilisées pour financer la coopération technique.

5. Élaboration de manuels et de guides

56. Il existe déjà un programme concerté pour l'élaboration de manuels et de guides destinés à soutenir la mise en application du SCN 2025. Si une grande partie de ce travail sera achevée avant 2025, notamment en ce qui concerne la fourniture d'orientations pour les changements les plus importants du SCN 2025, le travail d'élaboration d'orientations pour la mise en application se poursuivra probablement tout au long de la période de mise en application. En particulier, les orientations peuvent être affinées en tenant compte de l'expérience acquise dans la pratique.

57. La plateforme qu'il est proposé de créer à l'attention des compilateurs (appelée Compilers' Hub) sera un répertoire pour ces supports, et les manuels et guides devraient être traduits dans d'autres langues que l'anglais.

6. Travaux de recherche continus

58. Bien que la mise à jour du SCN 2008 ait été menée de manière exhaustive, il peut rester des domaines où des travaux supplémentaires seront nécessaires pour soutenir la mise en application, ou bien de nouvelles questions pourraient survenir et devoir être examinées. La stratégie de mise en application devrait prévoir une disposition à cet effet.

D. Modalités d'exécution du programme

1. Suivi et évaluation

59. Des mécanismes appropriés devraient être mis en place pour le suivi et l'évaluation du programme de mise en application du SCN 2025, avec notamment la définition d'objectifs, de jalons et d'indicateurs de performance. La définition des priorités sera également importante.

60. Il conviendra également de procéder à une évaluation des risques et de déterminer les mesures d'atténuation.

2. Évaluation de l'état de préparation des pays

61. Les pays devraient être fortement encouragés à évaluer eux-mêmes leur degré de préparation à la mise en application du SCN 2025, afin d'être sûrs de disposer des informations pertinentes pour la planification de cette entreprise.

62. Dans cette optique, il est proposé d'élaborer un outil d'auto-évaluation en ligne. Cet outil reposerait sur des cadres existants tels que le cadre d'alignement sur les normes de statistiques macroéconomiques élaboré dans le contexte de la mise à jour du SCN et le Cadre d'évaluation de la qualité des données (CEQD) des comptes nationaux du FMI, qu'il faudra peut-être adapter au SCN 2025.

63. Les pays devraient être encouragés à mettre les résultats de leur auto-évaluation à la disposition de la Division de statistique de l'ONU, afin de contribuer à la planification globale de la mise en application.

3. Étapes de la mise en application

64. Il est proposé que la mise en application dans les pays soit décomposée en plusieurs étapes :

- Planification initiale ;
- Adaptation des éléments existants (sources de données, registres et cadres des entreprises, classifications et outils informatiques) pour soutenir la mise en application du SCN 2025, et élaboration de nouvelles sources de données si nécessaire ;
- Élaboration des estimations des comptes nationaux sur la base du SCN 2025, y compris les estimations rétrospectives.

65. Le programme de mise en application précoce existant donnera aux pays une longueur d'avance sur le travail de mise en application.

4. Calendrier de mise en application

66. Il est admis que la mise en application du SCN 2025 prendra plus ou moins de temps selon les pays, en fonction des ressources disponibles, des compétences techniques et de la situation nationale.

67. De plus, certains pays ne sont pas encore passés au SCN 2008. Ces pays devraient être particulièrement ciblés dans le programme de mise en application, en particulier pour l'assistance technique.

68. Il est toutefois proposé que les pays soient encouragés à mettre en œuvre le SCN 2025 dans un délai raisonnable après son adoption par la Commission de statistique, et une éventuelle date cible de 2030 est suggérée. Dans le cas de l'Union européenne, un système européen révisé de comptes nationaux et régionaux devra être élaboré, ce qui pourrait avoir une incidence sur le calendrier de mise en application pour ces pays.

69. La plupart des pays procèdent périodiquement (par exemple tous les cinq ans) à la révision des indices de référence de leurs comptes nationaux, et ce serait un moment logique pour mettre en application le SCN 2025. Il est également important que les pays révisent rétrospectivement leurs statistiques de comptabilité nationale sur la base du SCN 2025, aussi loin en arrière que possible.

70. Les pays devraient être encouragés à produire des estimations de l'incidence statistique du passage au SCN 2025, car celles-ci seront utiles pour communiquer avec les utilisateurs sur l'impact des changements.

71. Pendant quelque temps, certains pays établiront des estimations sur la base du SCN 2025, tandis que d'autres les établiront encore sur la base du SCN 2008 (ou d'une version antérieure). Bien que cela puisse affecter la comparabilité internationale, les taux de croissance ne devraient être que peu affectés. En outre, la fourniture d'informations aux utilisateurs sur les incidences statistiques du passage au SCN 2025 peut les aider à comprendre l'ampleur potentielle des différences entre les comptes nationaux élaborés sur la base de différents millésimes du SCN.

72. Le calendrier de mise en application devra également tenir compte du calendrier d'autres mises à jour statistiques, notamment celle relative au Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale (7^e éd.) (voir ci-dessous) et celles concernant la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) et la Classification centrale de produits.

5. Coordination et gouvernance

73. Il est suggéré de confier à la Division de statistique de l'ONU la responsabilité opérationnelle de la coordination de la stratégie de mise en application. Il serait en outre prévu que les fonctionnaires de la Division travaillent en étroite collaboration avec leurs homologues au sein des commissions régionales.

74. Il est proposé que la gouvernance reste légère et qu'aucun nouvel organe ne soit créé. À la place, le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale serait chargé de superviser le programme de mise en application. Le Groupe consultatif d'experts de la

comptabilité nationale peut jouer un rôle de conseil auprès du Groupe de travail intersecrétariats. Des rapports réguliers seront soumis à la Commission de statistique sur l'état d'avancement de la mise en application.

75. Étant donné que la mise en application du SCN 2025 se fera parallèlement à celle de la septième édition du Manuel de la balance des paiements, des mécanismes devront être mis en place pour assurer la coordination.

76. L'exécution de la stratégie de mise en application exigera des moyens, qui devront être financés. Ce financement pourrait provenir des ressources de base des organisations internationales, dans la mesure où les montants nécessaires sont disponibles, ou de contributions de donateurs. Un programme de mise en application réussi doit être considéré comme un investissement mondial garantissant que les statistiques macroéconomiques restent pertinentes.

E. Élaboration d'une stratégie pour la mise en application

77. Les premières idées sur la stratégie de mise en application du SCN 2025 ont été présentées pour discussion à la réunion du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale tenue en octobre 2023.

78. Les idées sont en train d'être concrétisées et une version préliminaire de la stratégie est en cours d'élaboration. Ce travail passe par des consultations avec les principales parties prenantes, en particulier les organisations statistiques internationales et les organismes donateurs potentiels.

79. La stratégie préliminaire sera examinée par le Groupe consultatif, probablement en juillet 2024. Elle sera actualisée sur la base des observations formulées par le Groupe consultatif et fera ensuite l'objet de consultations plus larges, y compris au niveau mondial.

80. Le Groupe consultatif examinera une version actualisée de la stratégie à sa réunion de la fin octobre 2024. Le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale mettra ensuite les dernières touches à la stratégie, qui sera présentée à la session de 2025 de la Commission de statistique. À titre de comparaison, la stratégie de mise en application du SCN 2008 avait été présentée à la session de 2009 de la Commission.

Annexe

[Anglais seulement]

Changes, their impact, and the revised classification of assets

Table 1
2025 SNA – Changes that impact on the measurement of important national accounts aggregates and/or require the compilation of additional statistics³

	Conceptual change					Additional data item/table					Clarification/guidance	
	Impact on GDP	Impact on NDP	Impact on GG NLB	Impact on net worth	Other	Breakdown	Economic table	Supplementary item/table	Extended table/account	Thematic table/account		
A. Generic issues												
A.4 IE.1 Statistical framework for the informal economy												
B. Further specifications of statistical units and revisions in institutional sectoring												
B.1 WS.2 Distributions of household income, consumption and wealth												
B.1 G.2 Treatment of MNE and intra-MNE flows												
B.1 G.4 Treatment of Special Purpose Entities and residency												
B.1 F.7 Impact of Fintech on macroeconomic statistics												
B.2 X.18 Statistical units												
B.3 G.4 Treatment of Special Purpose Entities and residency												
C. Further specifications of the scope of transactions including the production boundary												
C.1 DZ.9 Incorporating digital intermediary platforms into the SNA												
C.3 A!.2 Treatment of rent												
C.3 X.55 Further alignment of the sum-of costs approach												
C.4 X.3 Treatment of the output of central banks												

³ In this table, reference is made to the items described in the ISWGNA report [E/CN.3/2024/9](#) to the 2024 Statistical Commission session on the recommendations for updating the 2008 SNA, by referring to the relevant subsection of section II in that report (as well as the relevant guidance note or other guidance, which are summarised in Annex I of the Background document to the report of the Intersecretariat Working Group on National Accounts to the 2024 Statistical Commission session).

		Conceptual change					Additional data item/table					Clarification/guidance	
		Impact on GDP	Impact on NDP	Impact on GG on NLB	Impact on net worth	Other	Breakdown	Economic table	Supplementary item/table	Extended table/account	Thematic table/account		
C.6	F.15 Debt Concessional												
C.7	F.2 Asymmetric treatment of reinvested earnings												
C.7	D.17 Identifying superdividends and establishing the borderline between dividends and withdrawal of equity in the context of direct investment												
C.9	F.12 Covering hybrid insurance and pension products												
D.		Extensions and further specifications of the concepts of non-financial assets, capital formation and consumption of fixed capital/depletion, including changes related to other transactions in goods and services											
D.1	DZ.6 Recording of data in the national accounts												
D.2	F.18 The recording of crypto assets in macroeconomic statistics												
D.4	WS.6 Economic ownership and depletion of natural resources												
D.4	WS.11 Treatment of renewable energy resources as assets												
D.5	WS.8 Accounting for biological resources												
D.6	WS.7 Treatment of emission trading schemes												
D.6	X.9 Recording of work-in-progress												
D.10	DZ.7 Improving the visibility of artificial Intelligence in the national accounts												
D.10	WS.12 Environmental classifications												
E.		Further refinement of the treatment and definition of financial corporations, financial instruments and financial assets											
E.1	F.1 More disaggregated institutional sector and financial instruments breakdowns												
E.2	F.18 The recording of crypto assets in macroeconomic statistics												
E.3	F.8 Valuation of debt securities at both market and nominal value												
E.5	B.12 Treatment equity in international organizations that is in the form of unlisted shares or nonnegotiable equity												

		Conceptual change					Additional data item/table					Clarification/guidance		
		Impact on GDP	Impact on NDP	Impact on GG NLB	Impact on net worth	Other	Breakdown	Economic table	Supplementary item/table	Extended table/account	Thematic table/account			
E.6	X.16: Accounting for pensions: supplementary table on household retirement resources													
E.7	F.4 Financial derivatives by type													
E.8	X.59 Clarification note on treatment of securities (and gold bullion) under reverse transactions													
E.9	WS.9 Recording of provisions													
E.10	WS.12 Environmental classifications													
G.	Broadening the framework of national accounts to capture wellbeing and sustainability													
G	WS.3 Unpaid household service work													
G	WS.4 Labour, education and human capital													
G	WS.5 Indicators of health care in the SNA													
H.	Other issues													
H.3	DZ.4 Recording and valuing “free” products in an SNA satellite account													
H.3	DZ.5 Increasing the visibility of digitalisation in economic statistics through the development of digital supply-use tables													

Table 2
2025 SNA – Other changes for clarification or additional guidance⁴

		Clarification	Guidance	No change
A	Generic issues			
A.1	CM.4 Use of net measures in the presentation of the National Accounts			
A.2	AI.1 Valuation principles and methodologies			
A.2	X.24 Refocusing 2008 SNA Chapter 20 (Chapter 17 in the 2025 SNA) on capital services and the national accounts			
A.3	IF.1 Islamic finance in the National Accounts and External Sector Statistics -- new chapter			
A.4	X.32 Establishing clearer links to ICLS resolutions -- informal economy			
A.5	X.53 Include text on significant differences between the SNA and IPSAS/IAS			
B.	Further specifications of statistical units and revisions in institutional sectoring			
B.1	G.7 Global value chains and trade in value-added			
B.3	B.3 Centralised Currency Unions			
B.3	X.4 The delineation of head offices and holding companies in the national accounts			
B.3	X.39 Output of offshore banks			
B.3	X.54 Draft an issues note on when, and when not, to consider trusts and other types of funds as separate institutional units			
C.	Further specifications of the scope of transactions including the production boundary			
C.1	DZ.8 Cloud computing			
C.2	G.7 Global value chains and trade in value-added			
C.2	C.4 Merchanting and factoryless producers; clarifying negative exports in merchanting, and merchanting of services			
C.4	F.14 Treatment of factoring transactions			
C.4	X.10 FISIM			

⁴ In this table, reference is made to the items described in the ISWGNA report [E/CN.3/2024/9](#) to the 2024 Statistical Commission session on the recommendations for updating the 2008 SNA, by referring to the relevant subsection of section II in that report (as well as the relevant guidance note or other guidance, which are summarised in Annex I of the Background document to the report of the Intersecretariat Working Group on National Accounts to the 2024 Statistical Commission session).

		Clarification	Guidance	No change
C.5	X.44 Recording of deferred or waived rental payments			
C.5	X.45 Recording of deferred delivery of, and payments for, goods and services			
C.5	X.46 Recording of deferred interest payments			
C.6	IF.1 Islamic finance in the National Accounts and External Sector Statistics -- measurement of interest			
C.6	X.6 The statistical treatment of negative interest			
C.7	D.16 Treatment of retained earnings			
C.10	X.5 Recording of flows between a defined benefit pension fund and its sponsor			
C.10	X.8 Definition of catastrophes in the measurement of non-life insurance			
C.10	X.12 Accounting for pensions: treatment of holding gains and losses			
C.10	X.35 Improve consistency in the use of terminology for insurance			
C.10	X.41 Recording of refunded premiums at surrender of insurance policies			
C.11	C.7 Treatment of travel packages, health-related travel, and taxes and fees on passengers' tickets			
C.1	C.8 Recording penalties and fines			
D.	Extensions and further specifications of the concepts of non-financial assets, capital formation and consumption of fixed capital/depletion, including changes related to other transactions in goods and services			
D.3	DZ.10 Non-fungible tokens (NFTs)			
D.4	WS.10 Valuation of mineral and energy resources			
D.7	G.5 Economic ownership of intellectual property products -- recording of intra-MNE transactions			
D.8	X.52 Include text on partitioning of assets			
D.8	X.56 Add clarification on the treatment of costs of ownership transfers for different types of assets			
D.8	X.57 Add clarification on the distinction between maintenance and capital repairs for intangible assets			
D.8	X.58 Issues note on a possible alternative treatment of the transfer of leased assets at the end of the lease period			
D.9	CM.4 Use of Net measures in the presentation of the National Accounts -- use of geometric depreciation			

		Clarification	Guidance	No change
D.9	X.7 Service lives of military systems			
D.9	X.9 Capital services of assets not contributing to production			
D.11	G.1 Valuation of imports and exports of goods			
E.	Further refinement of the treatment and definition of financial corporations, financial instruments and financial assets			
E.4	F.9 Valuation of loans (fair value)			
E.5	F.16 Subscription Rights			
E.6	X.14 Accounting for pensions: recognition of pension entitlements relating to social security schemes			
E.7	F.5 Treatment of credit default swaps			
E.7	F.10 Treatment of cash collateral			
E.8	F.3 Reverse transactions			
E.8	F.10 Treatment of cash collateral			
E.8	D.18 Cash pooling in direct investment			
E.8	X.37 Recording of central bank swap arrangements			
E.9	X.14 Accounting for pensions: recognition of pension entitlements -- contingent liabilities			
F.	Further specifications of the scope of transactions concerning government and public sector			
F.1	WS.7 Treatment of emission trading schemes			
F.2	X.11 The recording of stability fees			
F.4	D.8 Public-private partnerships			
F.5	D.5 Eliminating the imputations for an entity owned or controlled by general government that is used for fiscal purposes			
F.6	B.8 Recording citizenship by investment programs			
F.6	B.9 Treatment of external assets and related income declared under tax amnesty			
F.6	X.43 Government support to businesses and households			
G.	Broadening the framework of national accounts to capture wellbeing and sustainability			
G	WS.1 A Broader SNA framework for wellbeing and sustainability			
G	X.32 Establishing clearer links to ICLS resolutions -- labour accounts			

		Clarification	Guidance	No change
H. Other issues				
H.1	DZ.1 Price and volume measurement of goods and services affected by digitalisation			
H.1	X.10 FISIM -- price and volume measurement			
H.1	X.21 Adding text on productivity measurement to 2025 SNA Chapter 18			
H.1	X.22 Adding a section, in the 2025 SNA Chapter 18, on the volume and price measurement of specific products			
H.1	X.47 Estimating the volume of non-market output			
H.2	X.49 Accounting under conditions of high inflation			
H.3	DZ.3 Treatment of "free" products in the "core" national accounts			
H.4	G.7 Global value chains and trade in value-added			
H.4	X.51 Add text on nationality concept			
H.5	CM.2 Terminology and branding of the Economic Accounting statistical standards			
H.6	CM.3 A Taxonomy for communicating Economic Statistics, releases, products and product updates			
H.7	CM.1 An Assessment Framework to measure alignment with the Economic Accounting statistical standards			

Table 3
SNA 2025 Proposed Classification of Assets⁵

SNA 2025 / BPM7		SNA 2008 / BPM7	
Code	Term	Code	Term
AF.1	Monetary gold and SDRs	AF.1	Monetary gold and SDRs
AF.11	Monetary gold	AF.11	Monetary gold
AF.12	SDRs	AF.12	SDRs
AF.2	Currency and deposits	AF.2	Currency and deposits
AF.21	Currency	AF.21	Currency
AF.22	Crypto-assets with a corresponding liability designed as a general medium of exchange, not issued by monetary authorities		
AF.23	Transferable deposits	AF.22	Transferable deposits
		AF.221	Interbank positions
		AF.229	Other transferable deposits
AF.29	Other deposits	AF.29	Other deposits
AF.3	Debt securities	AF.3	Debt securities
AF.31	Short-term debt securities	AF.31	Short-term debt securities
AF.32	Long-term debt securities	AF.32	Long-term debt securities
AF.33	Crypto assets with a corresponding liability designed as a medium of exchange within a platform		
AF.34	Utility tokens		
AF.4	Loans	AF.4	Loans
AF.41	Short-term loans	AF.41	Short-term loans
AF.42	Long-term loans	AF.42	Long-term loans
AF.5	Equity and investment shares/units	AF.5	Equity and investment shares/units
AF.51	Equity	AF.51	Equity
AF.511	Listed shares	AF.511	Listed shares
AF.512	Unlisted shares	AF.512	Unlisted shares
AF.519	Other equity and equity in international organizations ⁶	AF.519	Other equity
AF.52	Investment fund shares/units	AF.52	Investment fund shares/units
AF.521	Money market fund shares/units	AF.521	Money market fund shares/units
AF.522	Non-MMF investment fund shares/units	AF.522	Non-MMF investment fund shares/units

⁵ Categories highlighted in blue refer to supplementary items, while categories highlighted in red refer to items which are outside the asset boundary of the SNA.

⁶ Please note that, different from the 2008 SNA, this category will include all equity in international organizations, also equity in the form of (non-negotiable) shares.

SNA 2025 / BPM7		SNA 2008 / BPM7	
Code	Term	Code	Term
AF.6	Insurance, pension and standardized guarantee schemes	AF.6	Insurance, pension and standardized guarantee schemes
AF.61	Non-life insurance technical reserves	AF.61	Non-life insurance technical reserves
AF.62	Life insurance and annuity entitlements	AF.62	Life insurance and annuity entitlements
AF.63	Pension entitlements	AF.63	Pension entitlements
AF.64	Claims of pension funds on pension managers	AF.64	Claims of pension funds on pension managers
AF.65	Entitlements to non-pension benefits	AF.65	Entitlements to non-pension benefits
AF.66	Provisions for calls under standardized guarantees	AF.66	Provisions for calls under standardized guarantees
AF.7	Financial derivatives and employee stock options	AF.7	Financial derivatives and employee stock options
AF.71	Financial derivatives	AF.71	Financial derivatives
Classification by market risk			
AF.711	Foreign-exchange derivatives		
AF.712	Single currency interest rate derivatives		
AF.713	Equity derivatives		
AF.714	Credit derivatives		
AF.719	Other derivatives		
Classification by instrument			
AF.xxx	Forwards	Part of AF.712	Forwards
AF.xxx	Options	AF.711	Options
AF.xxx	Credit derivatives	Part of AF.712	Forwards
AF.xxx	Other and hybrid derivatives		
Classification by trading venue			
AF.xxx	Exchange traded derivatives		
AF.xxx	Over-the-counter derivatives		
AF.xxx	Cleared derivatives		
AF.xxx	Non-cleared (OTC) derivatives		
AF.72	Employee stock options	AF.72	Employee stock options
AF.8	Other accounts receivable/payable	AF.8	Other accounts receivable/payable
AF.81	Trade credits and advances	AF.81	Trade credits and advances
AF.89	Other	AF.89	Other accounts receivable/payable
PM	Constructive liabilities		
PM	Provisions		
of which	Financial assets related provisions		
of which	Non-financial assets related provisions		
of which	Unrelated to asset ownership provisions		

SNA 2025 / BPM7		SNA 2008 / BPM7	
Code	Term	Code	Term
AN.1	Produced non-financial assets (excluding produced natural capital)	AN.1 - AN.115 - AN.1221	Produced non-financial assets - Cultivated biological resources - Work-in-progress on cult. biological res.
AN.11	Fixed assets (excluding produced natural capital)	AN.11 - AN.115	Fixed assets - Cultivated biological resources
AN.111	Dwellings	AN.111	Dwellings
AN.112	Other buildings and structures	AN.112	Other buildings and structures
AN.1121	Buildings other than structures	AN.1121	Buildings other than structures
AN.1122	Other structures	AN.1122	Other structures
of which	Renewable energy installations		
of which	Fossil fuel installations		
AN.1123	Land improvements	AN.1123	Land improvements
AN.113	Machinery and equipment	AN.113	Machinery and equipment
AN.1131	Transport equipment	AN.1131	Transport equipment
of which	Electric powered transport equipment		
AN.1132	ICT-equipment	AN.1132	ICT-equipment
AN.1133	Other machinery and equipment	AN.1133	Other machinery and equipment
of which	Carbon capturing equipment		
of which	Nuclear fusion equipment		
AN.114	Weapons systems	AN.114	Weapons systems
AN.115	Intellectual property products	AN.117	Intellectual property products
AN.1151	Research and development	AN.1171	Research and development
AN.1152	Mineral exploration and evaluation	AN.1172	Mineral exploration and evaluation
AN.1153	Computer software, data and databases	AN.1173 + Data	Computer software and databases + Data
AN.11531	Computer software, including artificial intelligence systems	AN.11731	Computer software
of which	Artificial intelligence		
AN.11532	Data and databases	AN.11732 + Data	Databases + Data
of which	Databases		
of which	Data		

SNA 2025 / BPM7		SNA 2008 / BPM7	
Code	Term	Code	Term
AN.1154	Entertainment, literary or artistic originals	AN.1174	Entertainment, literary or artistic originals
AN.1155	Marketing assets		
AN.1159	Other intellectual property products	AN.1179	Other intellectual property products
AN.12	Inventories (excluding produced natural capital)	AN.12 - AN.1221	Inventories - Work-in-progress on cult. biological res.
AN.121	Materials and supplies	AN.121	Materials and supplies
AN.122	Work-in-progress (excluding produced natural capital)	AN.1222	Other work-in-progress
AN.123	Finished goods	AN.123	Finished goods
AN.124	Military inventories	AN.124	Military inventories
AN.125	Goods for resale	AN.125	Goods for resale
AN.13	Valuables	AN.13	Valuables
AN.131	Precious metals and stones	AN.131	Precious metals and stones
AN.132	Antiques and other art objects	AN.132	Antiques and other art objects
AN.139	Other valuables	AN.139	Other valuables
AN.2	Non-produced non-financial assets (excluding non-produced natural capital)	AN.2 - AN.21	Non-produced non-financial assets - Natural resources
AN.21	Contracts, leases and licenses	AN.22	Contracts, leases and licenses
AN.211	Marketable operating leases	AN.221	Marketable operating leases
AN.212	Permits to use natural resources ⁷	AN.222	Permits to use natural resources
AN.213	Permits to undertake specific activities	AN.223	Permits to undertake specific activities
AN.214	Entitlements to future goods and services on an exclusive basis	AN.224	Entitlements to future goods and services on an exclusive basis
AN.215	Non-fungible tokens		
AN.22	Crypto assets without a corresponding liability designed as a medium of exchange		
AN.23	Purchased goodwill	AN.23 - Marketing assets	Purchases less sales of goodwill and marketing assets - Marketing assets

⁷ As a consequence of applying the split-asset approach for certain natural resources, this asset category will be replaced by stocks of, and transactions in, natural resources.

SNA 2025 / BPM7		SNA 2008 / BPM7	
Code	Term	Code	Term
AN.3	Natural capital	AN.115 + AN.1221 + AN.21 + Ecosystem assets	Cultivated biological resources + Work-in-progress on cult. biological res. + (Non-cultivated) natural resources + Ecosystem assets
AN.31	Natural resources	AN.115 + AN.1221 + AN.21	Cultivated biological resources + Work-in-progress on cult. biological res. + (Non-cultivated) natural resources
AN.311	Land	AN.211	Land
AN.312	Mineral and energy resources	AN.212 + Renew. energy res.	Mineral and energy resources + Renewable energy resources
AN.3121	Non-renewable mineral and energy resources	AN.212	Mineral and energy resources
AN.31211	Oil resources		
AN.31212	Natural gas resources		
AN.31213	Other non-renewable mineral and energy resources		
AN.3122	Renewable energy resources		
AN.31221	Wind energy resources		
AN.31222	Solar energy resources		
AN.31223	Water energy resources		
AN.31224	Geothermal energy resources		
AN.31229	Other renewable energy resources		
AN.313	Biological resources	AN.115 + AN.213	Cultivated biological resources + Non-cultivated biological resources
AN.3131	Biological resources yielding repeat products		
AN.31311	Animal resources yielding repeat products	AN.1151	Animal resources yielding repeat products
AN.31312	Tree, crop and plant resources yielding repeat products	AN.1152	Tree, crop and plant resources yielding repeat products
AN.31313	Work-in-progress on biological resources yielding repeat products	AN.1221	Work-in-progress on cult. biological res.
AN.3132	Biological resources yielding once-only products	AN.1221 + AN.213	Work-in-progress on cult. biological res. + Non-cultivated biological resources
AN.31321	Migrating biological resources yielding once-only products		

SNA 2025 / BPM7		SNA 2008 / BPM7	
Code	Term	Code	Term
AN.31322	Non-migrating biological resources yielding once-only products		
AN.31323	Work-in-progress on non-migrating biological resources.		
AN.314	Water resources	AN.214	Water resources
AN.315	Other natural resources	AN.215	Other natural resources
AN.3151	Radio spectra	AN.2151	Radio spectra
AN.3159	Other	AN.2159	Other
AN.32	Ecosystem assets		
AN.4	Human capital		
AN.5	Social capital		